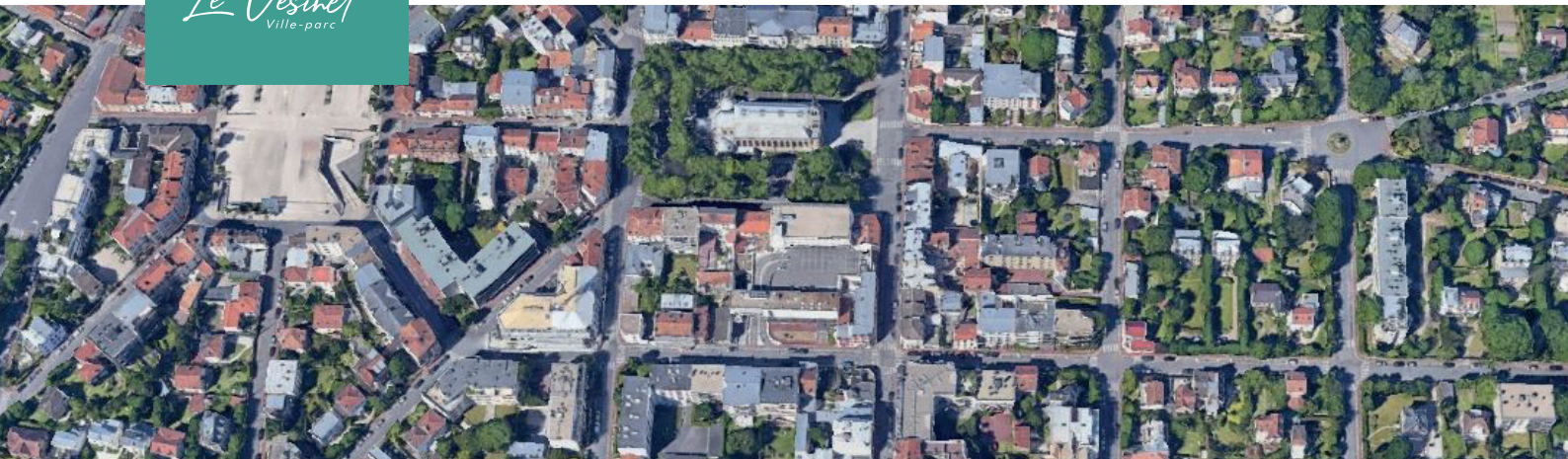




ENTRE-NOUS

Le Vésinet, la lettre du Maire



Je suis particulièrement heureux de vous présenter, dans cette lettre, le projet centre-ville dans sa globalité.

Au cours des trois dernières années, nous avons organisé de nombreuses formes de consultations et de concertations pour concevoir ce projet : des consultations en ligne et dans la rue mais aussi des réunions avec les associations et avec les commerçants. Le public a été associé au choix du maître d'œuvre (Agence TER) par la rédaction d'une annexe citoyenne à l'appel d'offres. Une étude de stationnement ainsi qu'une étude commerce ont été réalisées et une réunion publique a également été organisée. À l'issue de toutes ces démarches, nous vous avons présenté, ces derniers mois, différentes esquisses dans le magazine de la Ville ainsi que la vidéo immersive lors des vœux présentant le projet dans sa globalité, vidéo qui a été mise en ligne sur le site de la Ville.

Ce document vise d'abord et avant tout à vous présenter la réalité de ce projet : **nature, coût et phasage des travaux, y compris pour les phases optionnelles en incluant un point détaillé sur le stationnement.** Beaucoup a été dit, écrit, au fur et à mesure des années, parfois inventé de toutes pièces, parfois déformé par la rumeur et exploité à des fins politiques.

En quelques pages, avec des plans, vous pourrez constater que le projet qui a été attaqué par certains, n'est pas celui que nous portons. Notre projet vise à refaire de notre cœur de village, inchangé depuis près de cinquante ans, un lieu de vie, de rencontres, bien plus qu'un lieu de passage. Ce projet permettra à toutes les mobilités de trouver leur place, mettra en valeur notre patrimoine mais surtout redynamisera nos commerces de proximité.

Toutes les villes autour de nous ont investi leur centre-ville et l'ont transformé au cours des dix dernières années, sauf Le Vésinet. Pour nous, l'inaction n'a jamais été une option, malgré quelques oppositions parfois légitimes mais souvent de posture.

Avec le soutien de la Région Île-de-France à hauteur d'un million d'euros pour la première phase, nous lancerons les travaux rue Thiers puis place de l'Église dans les prochaines semaines. Nous travaillerons avec les riverains et les commerçants pour réduire au maximum les nuisances.

Dans quelques mois, la rue Thiers sera terminée et préfigurera le visage de notre centre-ville demain : plus accessible pour toutes les mobilités, plus adapté au réchauffement climatique, plus attractif et plus dynamique pour nos commerces !

Bruno Coradetti
Maire du Vésinet
Vice-Président de la CASGBS

Réaménagement du centre-ville

Le plan de réaménagement a été divisé en cinq phases dont la première va commencer dès cette année. Cette répartition

Phase 1 : réaménagement de la rue Thiers

- La rue sera intégralement rénovée et transformée en zone de rencontre dans laquelle la vitesse des véhicules sera limitée à 20 km/h. Concrètement, les piétons seront prioritaires sur les véhicules. Le samedi matin, une piétonnisation permettra d'y prolonger le marché ;
- La capacité de stationnement de la rue sera augmentée et comportera 11 places, soit 7 de plus par rapport au projet initial et 2 de plus qu'actuellement ;
- L'éclairage a été repensé et modernisé sur le principe de lanternes suspendues.

Coût prévisionnel : 430 965 € HT ;

Date prévisionnelle de démarrage : septembre 2025 ;

Tranche ferme du projet.

Phase 2 : rénovation du stationnement

- Le pourtour de la zone de rencontre où la vitesse sera limitée à 20 km/h sera rénové ;
- La circulation des véhicules sera optimisée en tenant compte des différents usages ;
- Les places de stationnement seront supprimées pour respecter les prescriptions de la Loi Relative aux Affaires Culturelles (DL) ;
- L'espace public sera réaménagé de façon à respecter les prescriptions de la Loi Relative aux Affaires Culturelles (DL) ;
- Des stationnements supplémentaires seront ajoutés ;
- La capacité de stationnement sera de 91 places (hors stationnement) ;

Coût prévisionnel : 3 200 000 € HT ;

Date prévisionnelle de démarrage : septembre 2025 ;

Tranche ferme du projet.



ville : un plan en cinq phases

Un plan qui permet de structurer le projet en différentes étapes afin de suivre au fur à mesure la transformation du cœur de village.

Phase 1 : aménagement et réorganisation de la place de l'Église

La place de l'Église sera également transformée en zone de rencontre. La vitesse des véhicules sera limitée à 20 km/h ;

La circulation des piétons sur la place sera améliorée et prendra en compte les différents types de publics : PMR, seniors, familles ;

Les stationnements actuellement accolés à l'église seront réorganisés en respectant les prescriptions de la Direction Régionale des Infrastructures (DRAC) ;

Le plan sera repensé, intégrant un plan de végétalisation afin d'améliorer les aménagements de l'Agence de l'Eau. L'eau de pluie sera collectée ;

Des espaces dédiés aux mobilités douces (vélos...) seront créés ;

Après la mise en place du stationnement de la place une fois les travaux terminés, des espaces dédiés à des usages effectives de stationnement (voir page dédiée au stationnement) ;

Coût prévisionnel : 2 254 891 € HT ;

Date indicative de démarrage : fin 2025 ;

Tranche optionnelle du projet : exécution des travaux par phases jusqu'en 2027.

Phase 3 : rénovation de la rue du Maréchal Foch

- Toujours dans la continuité du projet amorcé rue Thiers et place de l'Église, la rue sera intégralement rénovée et transformée en zone de rencontre où la vitesse des véhicules sera limitée à 20 km/h afin de sécuriser l'espace public pour tous et d'améliorer le partage de la route ;

- Des espaces modulables (stationnements, étals, terrasses...) dont les usages restent à définir avec les commerçants seront aménagés tout au long de la rue Foch ;

- La circulation des piétons tout au long de la rue sera améliorée et prendra en compte les différents types de publics : PMR, seniors, familles ;

- Des stationnements dédiés à toutes les mobilités seront intégrés.

Coût prévisionnel : 2 254 891 € HT ;

Date indicative de démarrage : 2027 ;

Tranche optionnelle du projet.

Phase 4 : réaménagement de la place de la Gare

- La place de la Gare sera réaménagée et végétalisée, la circulation des piétons améliorée. Cette transformation lui permettra de devenir une entrée de ville accueillante ;

- Des aires de dépose-minute seront aménagées pour permettre aux véhicules de réaliser de courts arrêts avant de repartir ;

- Comme pour chaque espace concerné par le projet, des stationnements dédiés aux mobilités douces (vélos...) seront intégrés sur la place ;

- Des aménagements seront créés dans le souterrain de la gare afin d'améliorer le franchissement pour les vélos (rampe automatique...).

Coût indicatif : 1 604 486 € HT ;

Date prévisionnelle de démarrage : 2028 ;

Tranche optionnelle du projet.

Phase 5 : transformation du dessus de la place du Marché

- Le lieu sera végétalisé et repensé de manière conviviale :

1. deux pergolas seront mises en place au nord de la place ;

2. des jeux pour enfants ainsi qu'un jardin seront installés au sud ;

- Le marché sera remodelé autour des nouveaux aménagements.

Coût prévisionnel : 4 891 794 € HT ;

Date indicative de démarrage : 2028 ;

Tranche optionnelle du projet.

Phase complémentaire : AMI pour le dessous de la place du Marché

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été mis en place par la Ville afin d'apporter un projet de loisirs dans le sous-sol de la place du Marché qui soit une véritable locomotive commerciale pour l'ensemble du centre-ville. Ce projet a vocation à être exploité par un prestataire privé et ne pèsera donc pas sur les finances de la Ville.



Qu'en est-il du stationnement ?

Dans le cadre de ce projet ambitieux de réaménagement du centre-ville, une étude de stationnement et une réflexion ont été menées afin d'y réorganiser le stationnement dans son ensemble, avec une attention particulière portée sur la place de l'Église. Cette étude a démontré que le centre-ville proposait un nombre de places le plus souvent supérieur à la demande.

1 Place de l'Église : une place devenue un parking

Aujourd'hui, la place de l'Église est aménagée comme un parking. Peu de place y est laissée pour les vélos et autres mobilités douces ou tout simplement pour se déplacer et flâner. Hormis le fait qu'il s'agit d'un parking souvent surcapacitaire, cette zone ne participe pas suffisamment à l'attractivité globale du centre-ville.

2 Une prescription pour libérer les abords de l'église

La DRAC s'assure du respect du patrimoine, des paysages, de la qualité des constructions et de la création architecturale. Un rôle essentiel dans une ville comme Le Vésinet.

Dans le cadre des travaux de réaménagement, elle a émis la prescription de libérer les abords immédiats de l'église Sainte-Marguerite, classée et protégée depuis 2016 au titre des Monuments Historiques. Ainsi, les rangées de stationnement qui sont immédiatement contiguës à l'église seront supprimées. En revanche, des places supplémentaires seront créées à l'arrière de l'église.

3 Malgré le réaménagement, une capacité importante de stationnement

À l'issue des travaux sur la place de l'Église, **91 places seront toujours disponibles sur cette place pour les véhicules ainsi que des arceaux vélo ou encore des emplacements de livraison modulables**, c'est-à-dire ouverts au stationnement des clients des commerçants les samedis et les dimanches.

4 Une gestion des places repensée et plus agréable

Si actuellement le parking de l'Église comporte 150 places de stationnement tracées au sol, certaines, par exemple occupées par un arbre, sont inutilisables. Ainsi, ce chiffre est faussé et le nombre de places effectives est proche des 125. La réorganisation de la place de l'Église permettra de résoudre ce problème et au total de proposer 91 places de parking effectives, adaptées à la taille des véhicules.

Le projet de réaménagement du centre-ville est conduit dans la principale perspective de l'attractivité du Vésinet et le maintien du stationnement en fait partie. À terme, l'ensemble des habitants, des activités et des commerçants du Vésinet en bénéficieront.

5 Des règles de stationnement qui évoluent

Pour rappel, depuis l'année dernière, le parking du sous-sol de la place du Marché offre une heure gratuite de stationnement du lundi au jeudi et deux heures gratuites du vendredi au dimanche.

À compter du 16 août, vous pourrez désormais bénéficier d'une heure gratuite de stationnement en zone rouge. Attention cependant car, pour bénéficier de cette heure gratuite, il vous est nécessaire de valider votre stationnement soit sur PayByPhone soit directement à l'horodateur. **Ces nouveaux avantages vous octroieront plus de souplesse pour votre stationnement et vous permettront de vous garer facilement afin de réaliser vos achats chez vos commerçants.**

TRIBUNE DE LA MAJORITÉ

Tous ceux qui se déchirent depuis 20 ans se sont opportunément retrouvés sur un sujet : l'opposition au projet centre-ville.

Pour eux :

- Il n'y a pas eu de concertation : ils y ont été invités, mais ils n'y étaient pas toujours.
- C'est un projet inutile, ce qui explique sans doute pourquoi, alors qu'ils étaient aux responsabilités, ils n'ont rien fait, ni pour le centre-ville, ni pour la place du Marché.
- C'est un projet tardif : ayant tout fait pour le retarder depuis 5 ans, ils veulent à présent multiplier les recours, sans trop savoir sur quoi d'ailleurs.
- C'est un projet trop coûteux : comparé aux 22 M€ de la place du Marché pour le résultat que l'on sait, ce projet est à la fois ambitieux et raisonnable, d'autant plus qu'il est subventionné, notamment par la Région.

TRIBUNE DE LA COALITION DE L'OPPOSITION

Dites-non à un projet de réaménagement du centre-ville

- trop coûteux
- qui réduit le stationnement
- réalisé sans concertation, la veille des élections municipales.

Nous mettons à votre disposition gratuitement un KIT DE RECOURS GRACIEUX CONTRE LE PERMIS D'AMÉNAGER DU CENTRE-VILLE.

Il suffit de **signer la lettre de recours** que nous avons rédigée et **l'envoyer en recommandé** à la mairie **avant le 28 juillet**.

Ecrivez-nous à elus@levesinetpouvous.fr pour recevoir le recours à signer.

Chaque Vésigondin, commerçant, association peut effectuer ce recours gracieux. **Faites-le circuler autour de vous !**

Face au risque de disparition de nos commerces du centre-ville, **nous agissons pour vous !**

*Stéphanie Cabossioras, B. Burg,
G. de Chamborant, M. Nanoux*

CENTRE-VILLE DU VÉSINET : STOPPONS LE PROJET !

Le maire s'apprête à engager près de 10 millions d'euros pour un projet mal pensé, alors même que les finances de la commune sont fragiles. Ce chantier s'étalerait sur plus de 3 ans (de septembre 2025 à fin 2028), va fragiliser les commerces déjà éprouvés, menaçant l'attractivité du centre-ville.

Un projet imposé, sans concertation, financé par l'emprunt, engagera lourdement les finances de la commune.

Face à cette dérive, nous avons déposé un recours contre le permis d'aménager.

Il est encore temps de tout stopper, rejoignez-nous.

Le Vésinet mérite un projet mûrement réfléchi, respectueux de son identité, de ses commerçants et de ses habitants.

T. GRIPOIX, C. MOLLY-MITTON, B. STEMFLE
agirpourlevesinet@outlook.fr

Tribune de la Coalition de l'Opposition

Il faut agir !

Le projet de centre-ville, rejeté par les associations, les commerçants et la majorité des vésigondins, est très coûteux (10-12M€), il réduit le stationnement sans aucune alternative, et est réalisé sans vraie concertation et à marche forcée à 6 mois des élections municipales.

Face au risque de disparition de nos commerces, nous mettons à votre disposition un **KIT DE RECOURS GRACIEUX CONTRE LE PERMIS D'AMÉNAGER DU CENTRE-VILLE** pour tenter d'arrêter ce projet funeste. Il suffit de signer la lettre de recours déjà rédigée, et de l'envoyer en recommandé à la mairie avant le 28 juillet.

Ecrivez à elus@levesinetpouvous.fr pour recevoir ce recours.

B. Grouchko C. Politis F. Gluck

TRIBUNE DE LA COALITION DE L'OPPOSITION

Danger : augmentation massive des impôts fonciers

Le maire veut lancer, malgré l'opposition des associations de sauvegarde du Vésinet, des habitants eux-mêmes et des commerçants, son projet de rénovation du centre-ville pendant les derniers mois de son mandat. Ce projet de plus de 10 M€ est presque entièrement financé par de la dette.

Cette nouvelle dette se rajoutera aux 13 M€ d'emprunts contractés pendant la mandature actuelle.

Une situation similaire s'est produite en 2008 avec les travaux de la place du marché : cela s'est traduit par un endettement massif et une augmentation de 50% de la part communale des impôts locaux. Ne recommençons pas !.

J-P GOETSCHY, C. PONCELET
agissonsautrementpourlevesinet@gmail.com
Groupe Agissons Autrement pour le Vésinet

TRIBUNE DE LA COALITION DE L'OPPOSITION

Service public... pour tous ?

Les centres de loisirs de la ville ne sont plus accessibles à de nombreux enfants vésigondins, faute de places. Les parents de l'école Princesse, légitimement mécontents, l'ont bruyamment fait savoir en lançant une pétition. Aucun service minimum n'est assuré lors des jours de grève, en dépit des obligations légales. Par ailleurs, les enfants scolarisés dans les écoles privées du Vésinet semblent subir une véritable discrimination : ils n'ont plus accès aux accueils des mercredis et vacances scolaires. L'accueil en crèche est à l'avenant : lors de la dernière commission, plus de la moitié des demandes n'ont pu être honorées.

Le service public doit redevenir une priorité au Vésinet.

Gabrielle Carré
gabriellecarre.elue@gmail.com

Questions et réponses

Pourquoi ce projet de réaménagement du centre-ville ?

Le centre-ville du Vésinet s'articule autour de trois places, ce qui est relativement rare pour une ville de 16 000 habitants. Au-delà d'être ambitieux, ce projet est avant tout nécessaire et consiste à réaménager un espace public inchangé depuis 45 ans. Il inclut une mise aux normes pour l'adapter aux usages actuels, de la végétalisation, plus de place et de confort à la fois pour les piétons et les vélos. Ce projet correspond aussi à celui que la plupart de nos villes voisines ont adopté, réaménageant leur cœur de ville afin de lui donner une attractivité nouvelle.

Pourquoi végétaliser la place du Marché ?

Aujourd'hui, la place du Marché n'est pas agréable à vivre : trop chaude l'été ou, trop froide et exposée au vent l'hiver. Végétaliser la place permettra de lutter contre le changement climatique en régulant la température et en réutilisant les eaux de pluie. De plus, le projet de réaménagement propose un jardin et une pergola avec des jeux pour enfants pour accueillir tout type de public dans des conditions agréables. La place du Marché doit devenir un lieu de vie central dans la vie de notre ville et de ses habitants, tout en continuant d'accueillir le marché.

Pourquoi supprimer des places de stationnement sur la place de l'Église ?

L'étude réalisée au préalable a démontré qu'il existait une surcapacité dans le centre-ville par rapport aux besoins réels de stationnement, sans même compter le parking souterrain du marché. De plus, la DRAC, garante du respect de notre patrimoine, a prescrit de libérer les abords directs de l'église. Au final, peu de places de stationnement seront supprimées et il en restera, rien que sur la place de l'Église, 91 une fois les travaux terminés.

Le stationnement va rester identique en ce qui concerne le nombre de places disponibles puisque nous étudions la création de nouvelles places de stationnement aux alentours du centre-ville pour contrebalancer la suppression de quelques dizaines de places aux abords de l'Église. De plus, les places rénovées seront aux normes en termes de dimensions et permettront le rechargement des véhicules électriques.

La rue Thiers sera-t-elle piétonnisée ?

Non, elle sera transformée en zone limitée à 20 km/h, aussi appelée zone de rencontre, où piétons, deux roues et voitures peuvent cohabiter, tout comme dans le reste des rues du centre-ville rénové. La rue Thiers sera piétonne uniquement le samedi matin pendant le marché.

Pourquoi ne pas commencer ce projet par la place du Marché ?

La place du Marché est l'espace le plus complexe à aménager parmi ceux prévus dans le projet de réaménagement du centre-ville. En effet, du fait du parking et du volume souterrain qu'elle recouvre, il s'agit en réalité d'un toit de bâtiment plutôt qu'une place. La rue Thiers et la place de l'Église seront ainsi traitées en premier afin de permettre à la ville d'évoluer rapidement tout en finalisant la place du Marché en parallèle.

De nouveaux échanges sont-ils prévus avec les riverains concernés ?

Des réunions d'échange avec les riverains et les commerçants seront organisées avant le début des travaux comme cela a été le cas pour la rue Thiers.

Comment ce projet sera-t-il financé ?

Ce projet sera réalisé et cofinancé en plusieurs tranches. La première a d'ores et déjà été subventionnée à hauteur de 27 % par la Région Île-de-France, dans l'attente d'autres cofinancements.

Directeur de la publication :
Bruno Coradetti

Crédits photos et maquette :
Services de la Ville

Impression :
Imprimerie - RAS
Villiers-le-Bel - 01 39 33 01 01

Distribution :
Delta Communication
Toute reproduction, partielle ou intégrale, est interdite sauf autorisation.
Imprimé sur papier provenant à 100% de forêts gérées durablement. Merci aux services de la Ville qui ont collaboré à l'élaboration de ce numéro.
ISSN : 2824-1576



HÔTEL DE VILLE DU VÉSINET
01 30 15 47 00
60 boulevard Carnot
78110 Le Vésinet

Retrouvez votre Ville
sur internet :
levesinet.fr

